

www.journal-lemedium.com

LE MEDIUM

Hebdomadaire d'Informations #

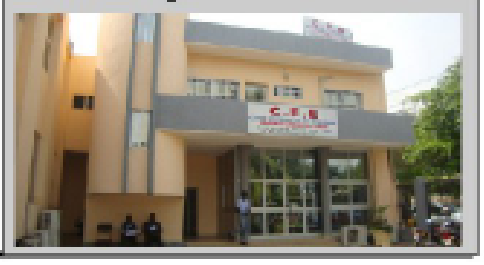
Société - Politique - Economie - Développement - Culture

N° 0730 du 24 au 30 Novembre 2026- Prix : 250 F CFA

CLIMAT DES AFFAIRES :

Près de 12 000 entreprises créées à fin Septembre 2026

P.5



SOMMET QUADRIPARTITE D'OYO/ RÉGION DES GRANDS LACS :



Une nouvelle dynamique de consolidation de la paix en Afrique, impulsée par Faure Gnassingbé

P.3



DÉSENCOMBREMENT DES VOIES DANS LE GRAND LOMÉ:

La date limite repoussée au 15 Janvier 2027

P.3

NE JAMAIS IMPOSER SA VERITE A AUTRUI



S'il est souhaité que l'humain ne fasse pas économie de la vérité, il est également vrai de nos jours que la vérité est devenue une denrée rare, très rare.

Le bon sens voudrait que nous fassions des efforts pour justement dire la vérité, privilégier ce qui est, et ne pas, pour des intérêts quelconques, tordre le coup aux faits. Pour y arriver, il nous faudra une certaine dose de courage, pour ne pas se mentir et mentir à autrui.

Jean Jaurès l'a si bien pensé quand il soutient que : "Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire ; c'est de ne pas subir la loi du mensonge triomphant qui passe et de ne pas faire écho, de notre âme, de notre bouche et de nos mains aux applaudissements imbéciles et aux huées fanatiques".

Nous devons certes comprendre que la vérité absolue n'existe pas. La vérité n'est jamais exclusive. Ceci est vrai et cela l'est aussi. La vérité évolue et grandit avec l'esprit. C'est pourquoi nous ne devons jamais imposer notre vérité aux autres.

Crédo TETTEH

LE MEDIUM

Récépissé
N°0465/29/10/12/HAAC
Adresse :
23Rue Formatec, Agoè-Cacavéli
01 BP : 450 Lomé
Tél : +228 91538081
Courriel : lemedium2013@yahoo.fr
Maison de la Presse : Casier N° 78
N°RCCM : TG-LOM 2015A6516
NIF : 1000480972
N°CFE : 7966PP2015/2015

Directeur Général :
TETTEH Adjé K. Crédo
Directeur de la Publication :
WOUSSOU Kossi
Rédaction :
Crédo TETTEH
Ali Samba
Infographie : JPB
Impression : VISION
Tirage : 2500 exemplaires

48E ASSEMBLEE GENERALE DE LA CAF :
Colonel Guy Kossi Akpovy au cœur des grandes décisions du football africain à Abuja

Le Togo a pris une part active aux travaux de la 48e Assemblée générale ordinaire de la Confédération africaine de football (CAF), tenue le 21 novembre 2026 à Abuja, au Nigeria. Le président de la Fédération togolaise de football (FTF), le colonel Guy Kossi Akpovy, y a participé en sa qualité de membre du Comité exécutif de l'instance continentale, aux côtés d'une délégation de la FTF et du président de l'ASKO de Kara, Pidabi Pawoubadi.



Le football africain a vécu un important rendez-vous institutionnel ce samedi 21 novembre 2026 à Abuja. Les représentants des 54 associations membres de la Confédération africaine de football (CAF) se sont retrouvés au Bola Ahmed Tinubu International Conference Centre pour la 48e Assemblée générale ordinaire de l'instance, présidée par le Dr Patrice Motsepe.

À cette occasion, le Togo était représenté par une délégation composée d'Agoro Médjéssiribi, deuxième vice-président de la Fédération togolaise de football (FTF), d'Elom Honoré Aziadekey, membre du Comité exécutif, et de Mana Palanga, secrétaire général de la FTF. Le président de la fédération, le colonel Guy Kossi Akpovy, a également pris part aux travaux, en sa qualité de membre du Comité exécutif de la CAF.

Cette présence témoigne de la participation du football togolais aux échanges et aux réflexions qui orientent l'avenir du sport roi sur le continent. Elle permet également à la FTF de suivre les nouvelles orientations de l'instance africaine et les opportunités offertes aux associations nationales.

Le football togolais de clubs également représenté

La participation togolaise à cette rencontre ne s'est pas limitée aux responsables fédéraux. Le football de clubs était également présent à Abuja, à travers Pidabi Pawoubadi, président de l'ASKO de Kara.

Invité par la CAF, le dirigeant du club champion du Togo, qui s'apprête à disputer la phase de groupes de la Coupe de la Confédération CAF, a pris part à cette importante rencontre. Sa présence constitue une occasion pour les clubs de football togolais d'être associés aux échanges qui réunissent les principaux acteurs du football continental.

Une CAF aux capacités financières renforcées

L'un des principaux temps forts de cette 48e Assemblée générale a été la présentation des états financiers de la CAF pour l'exercice 2026. L'instance continentale a annoncé un bénéfice net de 31,2 millions de dollars américains, pour des revenus estimés à 284 millions de dollars. Ces chiffres traduisent le redressement financier de l'organisation, qui faisait face, cinq ans auparavant, à une dette de plus de 100 millions de dollars.

Cette évolution se reflète également dans le soutien financier accordé aux associations membres. L'appui annuel de la CAF à chacune des 54 fédérations est passé de 200 000 dollars en 2021 à 700 000 dollars depuis juillet 2026, soit une progression de 250 %. L'ambition affichée par l'instance est de porter cette enveloppe à un million de dollars par fédération et par an.

Ces financements visent notamment à soutenir le développement du football, à améliorer la gouvernance et les capacités administratives des fédérations, ainsi qu'à promouvoir le football des jeunes et le football féminin.

Les dotations financières des grandes compétitions ont également connu une revalorisation. Le vainqueur de la CAN Maroc 2025 doit ainsi recevoir 10 millions de dollars, contre 6 millions pour le vainqueur de la Ligue des champions de la CAF et 2 millions pour la championne d'Afrique féminine.

Pour les fédérations nationales, ce renforcement des ressources financières représente un levier important pour structurer davantage leurs activités et investir dans le développement du football à la base.

Colonel Akpovy associé aux décisions stratégiques du Comité exécutif

En marge de l'Assemblée générale, le Comité exécutif de la CAF s'est réuni sous la présidence du Dr Patrice Motsepe. Colonel Guy Kossi Akpovy, en tant que membre de cet organe, a pris part aux discussions portant sur plusieurs dossiers majeurs de l'avenir du football africain.

Parmi les décisions annoncées figure la création de la Coupe d'Afrique des nations féminine des moins de 17 ans (CAN féminine U-17). Cette nouvelle compétition vise à offrir davantage de perspectives aux jeunes joueuses africaines. Un appel à candidatures a été ouvert pour accueillir la première édition.

Le Comité exécutif a également lancé le processus de candidature pour l'organisation de la CAN féminine 2028, prévue en mars et avril 2028. Les éliminatoires devraient débuter en avril 2027, tandis que les associations membres intéressées disposent d'un délai de trois semaines pour manifester leur intérêt.

L'arbitrage africain figure aussi parmi les priorités. À ce titre, la CAF entend renforcer la formation et l'encadrement des officiels, à travers plusieurs programmes, notamment le projet " CAF Elite Referees ", dont la première session de formation est prévue à la fin du mois de novembre 2026, ainsi que le programme " Next Generation Referees ". L'élaboration d'un manuel des arbitres de la CAF est également annoncée.

Le Togo dans les dynamiques de développement du football africain

À travers la participation du colonel Guy Kossi Akpovy aux travaux du Comité exécutif et celle de la délégation togolaise à l'Assemblée générale, le Togo demeure associé aux réflexions et aux décisions qui structurent le football africain.

Les nouvelles orientations financières, les programmes de formation, la promotion du football féminin et le développement des compétitions de jeunes constituent autant de perspectives dont la Fédération togolaise de football pourra tirer profit.

Pour le football togolais, l'enjeu sera désormais de transformer ces opportunités en actions concrètes, au bénéfice des sélections nationales, des clubs, des jeunes talents, des arbitres et du football féminin.

Dodo ABALO

SOCIETE - JOURNEE INTERNATIONALE DES VEUVES - KARA :
Une solidarité exprimée envers les Veuves par l'ONG Action Population Plus et son partenaire MOOV TOGO

Le vendredi 06 novembre 2026, s'est tenue dans la salle de conférence de la Place de la Victoire, à Kara, la célébration en différé de la Journée internationale des veuves, autour du thème " Bienveillance, partage, encouragement et générosité pour une communauté solidaire à l'égard des veuves ".



Organisée par l'ONG Action Population Plus, en partenariat avec Moov Africa Togo, cette rencontre a constitué un cadre de convivialité, de sensibilisation et de solidarité en faveur des femmes veuves. Elle a réuni les participantes, les officiels, les membres de l'ONG, le partenaire ainsi que les équipes mobilisées pour l'accueil et le bon déroulement de l'activité.

Lors de la cérémonie d'ouverture, le Président de l'ONG Action Population Plus, Monsieur Gaston KPANDJA a, dans son allocution, sensibilisé les femmes présentes sur les réalités auxquelles elles sont confrontées et sur l'importance de leur protection. Il a évoqué la nécessité de mettre en place des actions de soutien en faveur de certaines femmes particulièrement vulnérables, tout en encourageant les participantes à s'inscrire dans une dynamique de solidarité et de résilience. Occasion pour lui également de faire une place de choix à son partenaire Moov Africa Togo, en soulignant l'importance de son accompagnement dans la réalisation de cette initiative.

Pour le représentant de Moov Africa Togo, leur engagement de partenaire aux côtés de l'ONG et des femmes veuves est une réalité vivante.

Ensuite s'en est suivie une séance d'échange avec les populations, animée par Monsieur François ABILIMOU. Les participantes ont pu s'exprimer, poser leurs questions et partager certaines de leurs préoccupations. Les discussions ont notamment porté sur les réalités auxquelles les veuves sont confrontées, ainsi que sur l'importance de la bienveillance, du partage, de l'encouragement et de la générosité au sein de la communauté. Cette séquence a favorisé le dialogue et rappelé la nécessité d'un accompagnement solidaire et concret à l'égard des femmes concernées.

À l'issue des échanges, une distribution de kits a été organisée au profit des participantes. Cette action a été suivie d'un moment de rafraîchissement et de réseautage, qui a permis aux femmes présentes de poursuivre les échanges dans un cadre détendu et de renforcer les liens entre participantes, organisateurs et partenaires.

Il faut noter que cette célébration a offert un espace d'écoute, de partage et de solidarité autour des réalités vécues par les veuves. L'ONG Action Population Plus remercie l'ensemble des participantes et partenaires et encourage la poursuite d'initiatives concrètes en faveur de leur protection et de leur ***accompagnement.***

SOMMET QUADRIPARTITE D'OYO / REGION DES GRANDS LACS :

Une nouvelle dynamique de consolidation de la paix en Afrique, impulsée par Faure Gnassingbé

Le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, était à Oyo (Congo) ce dimanche. Il a pris part à un sommet quadripartite réunissant les dirigeants du Togo, du Congo, du Kenya et de la République démocratique du Congo (RDC). Ce fut une rencontre à forte portée diplomatique, initiée par le Président congolais, Denis Sassou N'Guesso, qui entend renforcer le dialogue entre les dirigeants africains et favoriser des réponses concertées aux crises qui affectent le continent, particulièrement dans la région des Grands Lacs.



Photo de famille

Fidèle à son engagement en faveur de la paix et de la stabilité sur le continent, le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, Médiateur désigné de l'Union africaine dans la gestion de la crise dans la région des Grands Lacs, a échangé avec ses pairs sur les enjeux régionaux, particulièrement dans un contexte marqué par la persistance des tensions sécuritaires, les difficultés économiques, les urgences humanitaires et les défis diplomatiques auxquels plusieurs pays africains sont confrontés.

Les Présidents Faure Essozimna Gnassingbé, Denis Sassou N'Guesso, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo et William Samoei Ruto ont donc procédé à un examen approfondi de la situation géopolitique du continent, dans un contexte marqué par des crises sécuritaires et des tensions diplomatiques dans plusieurs régions d'Afrique.

Cette rencontre traduit la volonté des dirigeants de privilégier les mécanismes de dialogue et de coopération pour prévenir l'escalade des crises et rechercher des solutions durables aux conflits.

Faure E. Gnassingbé poursuit son engagement en faveur de la paix

La présence de Faure Gnassingbé à Oyo marque la continuité de son engagement en faveur de la paix, de la stabilité et du règlement pacifique des différends sur le continent.

Médiateur par l'Union africaine dans la crise qui secoue l'Est de la République démocratique du Congo, le Président du Conseil togolais est en pole position dans les initiatives diplomatiques visant à apaiser les tensions dans la région des Grands Lacs. Son implication dans les efforts de médiation témoigne de la confiance placée dans le Togo pour contribuer à la recherche de solutions politiques aux crises africaines.

Il faut préciser que le sommet d'Oyo est une nouvelle plateforme de concertation entre acteurs africains de premier plan, dans un contexte où les défis sécuritaires dépassent souvent les frontières nationales et exigent des réponses collectives. Les échanges entre les quatre dirigeants devraient permettre de renforcer les initiatives diplomatiques en cours, de consolider les relations de coopération et de promouvoir une approche fondée sur la responsabilité partagée face aux crises.

Le Togo en participant à ce sommet, réaffirme ainsi son attachement aux principes de solidarité africaine, de dialogue, de diplomatie préventive et de règlement pacifique des conflits, conformément aux orientations de l'Union africaine.

Notons que le Togo, sous le leadership de Faure Gnassingbé, entend ainsi continuer à jouer sa partition dans la recherche de la paix et de la stabilité, notamment dans les Grands Lacs, où les efforts diplomatiques demeurent déterminants pour ouvrir la voie à une solution durable.

La réaffirmation d'attachement aux principes de souveraineté des Etats

Les Présidents Faure Essozimna Gnassingbé et Denis Sassou N'Guesso ont réaffirmé leur attachement aux principes de souveraineté des Etats, de bon voisinage et de règlement pacifique des crises. Ils ont notamment insisté sur la nécessité de privilégier les voies diplomatiques dans la résolution des crises.

Aussi ont-ils mis en relief l'impératif de renforcer la coopération au sein des mécanismes régionaux chargés des questions de paix, de sécurité et d'intégration, notamment la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), dont la RDC et le Kenya sont membres.

Cette dynamique de coopération vise à favoriser une approche concertée des défis régionaux et à contribuer durablement à la consolidation de la paix et de la stabilité dans les Grands Lacs.

Abordant les crises humanitaires, ils ont appelé au renforcement de la coopération entre les pays africains dans la lutte contre la maladie à virus Ebola.

Les engagements de Faure E. Gnassingbé et Denis Sassou-N'Guesso

Les Présidents Faure Essozimna Gnassingbé et Denis Sassou-N'Guesso ont réitéré leur ferme détermination à donner une traduction concrète aux engagements souscrits dans le cadre du sommet.

Au même moment, il faut souligner que les Présidents Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo et William Samoei Ruto ont exprimé leur profonde gratitude et leurs sincères remerciements aux dirigeants togolais et congolais pour leur engagement, leur disponibilité et leur contribution à la promotion du dialogue, de la paix, de la solidarité et de la fraternité entre les nations africaines.

Les relations entre le Kenya et la RDC consolidées à nouveau

Au cœur des échanges d'Oyo figurait également l'état des relations d'amitié et de coopération entre le Kenya et la République Démocratique du Congo (RDC). Les dirigeants kényan et de la RDC ont souligné la nécessité de consolider les liens entre les deux pays, de restaurer la confiance mutuelle et de promouvoir davantage les valeurs de solidarité et de fraternité entre les peuples.

Le sommet d'Oyo, conduit sous la facilitation du Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé et du Président Denis Sassou N'Guesso, consacre ainsi l'importance de la diplomatie et de la solidarité africaines dans la recherche de réponses concertées aux défis qui affectent le continent.

Crédo TETTEH

DESENCOMBREMENT DES VOIES DANS LE GRAND LOME :

La date limite repoussée au 15 Janvier 2027

Depuis 2023, les autorités municipales de la ville de Lomé et de ses environs essayent de donner une belle allure à la capitale. Des projets et des initiatives sont souvent mises en œuvre, notamment le désencombrement des trottoirs de la plupart des rues de Lomé. En 2023, des opérations de désencombrement avaient été menées, visant à améliorer la circulation et à préserver le cadre de vie dans le Grand Lomé. Cependant, les résultats escomptés n'étaient pas visibles.



Une opération de désencombrement

Il y a quelques mois, les autorités ont remis le sujet sur la table avec un deadline au 20 novembre 2026, invitant les occupants illégaux des emprises des voies pavées et bitumées à les libérer à la date échue. Des voix se sont élevées et semblent être entendues. " Le comité, attentif aux plaidoyers et aux différentes préoccupations exprimées au vu de ce délai par les occupants concernés, décide d'aménager les modalités de mise en œuvre de cette prescription, comme suit : En ce qui concerne les occupations irrégulières des emprises des voies publiques, un ultime délai de tolérance est accordé aux occupants jusqu'au 15 janvier 2027, pour procéder, par leurs propres moyens, au dégagement des installations irrégulières. A l'expiration de ce délai, les opérations de libération des espaces occupés seront entreprises par les autorités municipales compétentes, conformément à la réglementation en vigueur ", indique un communiqué rendu public le 19 Novembre 2026 par le comité ad hoc en charge de la mise en œuvre de la décision de dégagement des installations irrégulières.

Il est précisé qu'en revanche, considérant que l'occupation anarchique des trottoirs contraint les piétons à emprunter la chaussée, pouvant engendrer des risques d'accidents, de blessures ou de dommages divers, le principe de leur libération sans délai est maintenu.

Il n'y aura pas de tolérance supplémentaire pour les occupations des trottoirs, des voies bitumées ou pavées. En tout état de cause, le comité rappelle que les trottoirs et les emprises des voies publiques constituent des espaces destinés à l'usage de tous et que leur préservation relève d'une responsabilité collective.

Les occupants concernés sont invités à se conformer aux dispositions, et l'ensemble des populations à accompagner cette démarche d'intérêt ***général.***

Zozo

TOGO CYBER ARENA, EDITION 1 : UNE INITIATIVE DE L'ANCY POUR UN ÉCOSYSTÈME NUMÉRIQUE DE CONFIANCE



La transformation digitale est une affaire de tous. Lomé a accueilli, les 19 et 20 novembre 2026 la première édition du Togo Cyber Arena (TCA), le premier grand rassemblement national dédié à la sécurité numérique.

Porté par l'Agence nationale de la Cybersécurité (ANCy), cet événement a réuni des décideurs institutionnels, des experts du secteur privé, des universitaires ainsi que des jeunes passionnés de technologie.

L'initiative vise à répondre à des enjeux majeurs pour le développement technologique du pays. Il s'agit, dans un premier temps, de sensibiliser le grand public et les organisations aux risques numériques. Ensuite, fédérer l'ensemble de l'écosystème numérique national tout en révélant les talents locaux de la tech. Et enfin, partager les meilleures pratiques et des solutions concrètes pour bâtir un cyberespace de confiance.

Pour cette première édition, le Togo Cyber Arena a proposé un programme riche combinant théorie et pratique, notamment des keynotes, des démonstrations en direct, des ateliers techniques, des fishbowls et des présentations d'experts.

Pour le Directeur général de l'ANCy, le Commandant Gbota Gwaliba, l'ambition stratégique de l'agence " demeure la même : bâtir un cyberespace togolais plus sûr et plus résilient et renforcer la capacité collective face aux menaces numériques. " (...)

@macite.tg

L'UNIVERSITÉ DE DATCHA ACCUEILLE SES PREMIERS ÉTUDIANTS



Au Togo, l'Université de Datcha, troisième université publique du pays, accueille ses premiers étudiants au titre de l'année universitaire 2026-2027. Ceci, à la faveur d'une journée d'information et d'échanges organisée ce jeudi 19 novembre à l'intention des apprenants de l'Institut des Sciences Agronomiques et Environnementales (ISAE) et de l'Institut des Sciences et Ingénieries Biomédicales (ISIB).

La rencontre, qui se poursuivra le vendredi 20 novembre avec les étudiants de l'Institut supérieur d'intelligences et stratégies territoriales (ISIST), vise à familiariser les nouveaux apprenants avec leur environnement universitaire et les règles de fonctionnement de l'établissement.

Les échanges portent sur la présentation de l'université et de ses instituts, ainsi que sur le système Licence-Master-Doctorat (LMD), les offres de formation et les débouchés. Les étudiants sont également renseignés sur les modalités d'inscription, l'organisation des enseignements et des évaluations. Les questions de salubrité et de sécurité sur le campus sont aussi abordées.

L'objectif est d'aider les nouveaux étudiants à mieux comprendre les exigences de leur formation et à prendre leurs repères avant le démarrage de leur parcours académique.

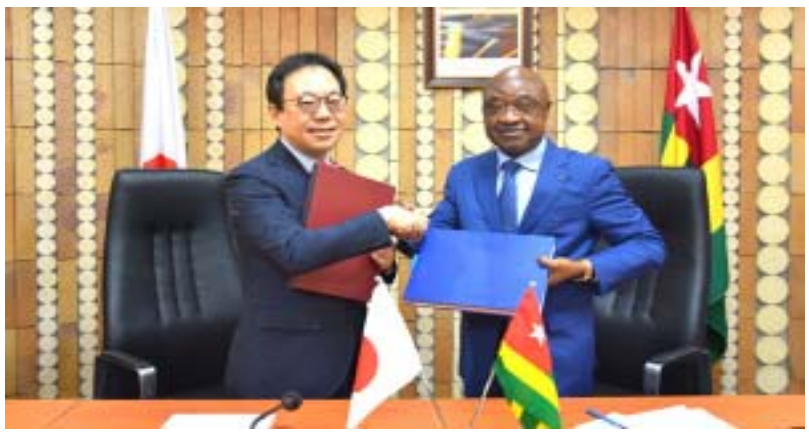
Pour rappel, l'Université de Datcha compte trois instituts et propose douze filières de formation.

@Republiquetogolaise.tg

COOPERATION TOGO-JAPON :

2,4 Milliards de FCFA pour la formation des ingénieurs routiers

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) et le Togo ont signé un accord de Don relatifs au Programme de Développement Économique et Social (PDES) 2026, consacré à l'amélioration des capacités d'entretien routier, d'un montant de 615 000 000 de yens japonais, soit environ 2,4 milliards de francs CFA. Le fonds servira pour financer l'acquisition, le transport et l'installation d'équipements destinés à renforcer les capacités pédagogiques, techniques et opérationnelles du Centre Régional de Formation pour l'Entretien Routier (CERFER).



Echnage de documents après la signature de la convention

Koichi KATO, Représentant Résident de la JICA en Côte d'Ivoire, a exprimé sa sincère gratitude au gouvernement togolais pour son engagement en faveur du développement des infrastructures routières et pour l'excellente coopération entretenue avec la JICA. Il a souligné que le programme lancé contribuera au renforcement des capacités du CERFER, institution régionale de référence dans la formation aux métiers de l'entretien routier et des travaux publics. " À travers la fourniture d'équipements modernes, nous espérons améliorer la qualité de la formation dispensée et contribuer au développement des compétences techniques nécessaires à l'entretien durable des infrastructures routières dans la sous-région ", a-t-il indiqué=é.

Koichi KATO a également annoncé le lancement prochain du projet de coopération technique pour le renforcement de capacités en entretien et gestion routière dans les pays francophones d'Afrique de l'Ouest, qui sera mis en œuvre avec le CERFER. On apprend que la première mission d'étude détaillée se déroule actuellement à Lomé. " La combinaison de ce projet de coopération technique, avec le présent don, contribuera à renforcer durablement les capacités institutionnelles et techniques du CERFER. En soutenant le CERFER aujourd'hui, nous investissons, non seulement dans des équipements, mais également dans les femmes et les hommes qui construiront, entretiendront et moderniseront les infrastructures de demain ", a-t-il renchérit.

Pour ce nouveau projet, le Japon a précisé qu'il a pour objectif d'améliorer l'état des routes et la fluidité du trafic dans la région, en renforçant la formation des personnels chargés de l'entretien et de la gestion des routes dans votre pays et dans les autres pays d'Afrique de l'Ouest, et de soutenir ainsi vos efforts, visant à améliorer la logistique, non seulement dans votre pays, mais aussi dans les zones enclavées de la région de l'Afrique de l'Ouest.

Pour le ministre des finances et du budget, Essowè Georges BARCOLA, le Togo et le Japon sont deux pays qui ont la même vision fondée sur le développement économique et la recherche de la paix, qui est le soubassement du progrès. Il a exprimé, au nom du gouvernement togolais et en son nom personnel, sa profonde gratitude au gouvernement japonais, pour son engagement constant et pour l'attention particulière accordée aux priorités de développement économique et social du Togo." L'Accord de financement d'un montant de six cent quinze millions (615 000 000) de yens japonais que nous venons de signer traduit une fois de plus l'excellence des relations de coopération entre le Gouvernement du Japon et la République Togolaise ", a-t-il ajouté.

Pour le Togo, le secteur des infrastructures routières en constitue un levier stratégique : désenclavement, dynamisation des échanges commerciaux, mobilité des personnes et des biens, attractivité et compétitivité de l'économie. Mais la performance des infrastructures ne dépend pas uniquement de leur construction : " Elle repose également sur notre capacité collective à assurer leur entretien régulier, leur préservation et leur gestion efficace. Et c'est précisément en cela que réside, pour nous, toute l'importance de l'acte de ce jour ", a conclu le ***ministre.***

PRODUCTION INDUSTRIELLE :

Hausse de 10% au premier semestre 2026

Un nouveau résultat illustre la justesse de la stratégie d'industrialisation conduite par le gouvernement, qui mise sur la transformation locale des richesses pour créer de la valeur et améliorer le quotidien des populations : la production industrielle togolaise a progressé de 10,2 % au premier semestre 2026.



Rapportée à la même période de 2025, la hausse confirme une trajectoire déjà bien engagée. En 2025, le secteur secondaire avait déjà enregistré une croissance de 7,5 %, selon l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (Inseed). L'élan ne faiblit donc pas. Il s'amplifie.

Une progression portée par plusieurs branches

Le mouvement est largement partagé. Les industries manufacturières, moteur de cette performance, affichent une hausse de 14,1 %. Les industries extractives progressent de 6,2 %, tandis que les industries environnementales signent la plus forte avancée, avec une progression de 23,1 %.

Au sein du secteur manufacturier, deux branches se détachent nettement : le raffinage pétrolier, en hausse de 30,7 %, et l'agroalimentaire, qui gagne 8,2 %. Ces chiffres témoignent d'un tissu productif qui se diversifie et gagne en vigueur.

Derrière les pourcentages sont greffées des réalités concrètes. Les industries environnementales, qui progressent de 23,1 %, sont étroitement liées à la gestion des déchets, au traitement et à l'assainissement, des domaines essentiels à la salubrité et à la qualité de vie. L'usine de tuyaux bas carbone, inaugurée à Adétikopé en juin 2026, en est une illustration parlante. Dès sa première année, elle doit produire plus de 2 200 tuyaux de fonçage, transformer plus de 1 400 tonnes d'acier et fabriquer près de 10 000 m³ de béton bas carbone. Cette production est destinée aux projets d'assainissement et d'adduction d'eau.

Le raffinage pétrolier, dont l'activité bondit de 30,7 %, joue un rôle tout aussi structurant. Il couvre la transformation et la commercialisation des produits pétroliers, ainsi que les activités logistiques qui les accompagnent. Ces produits comptent parmi les principaux biens exportés par le pays : ils ont rapporté 21,7 milliards de francs CFA au deuxième trimestre 2026.

Pour les ménages, ils répondent aux besoins de mobilité et d'énergie. Pour les entreprises, leur disponibilité conditionne le transport de marchandises, les activités industrielles, l'agriculture mécanisée et la logistique.

Les industries agroalimentaires, en croissance de 8,2 %, valorisent les matières premières agricoles du pays. Elles offrent des débouchés aux producteurs et contribuent à la disponibilité des produits transformés. La PIA accueille notamment des entreprises actives dans les filières du soja, du karité et de la noix de cajou. Elle soutient des activités de transformation, de conditionnement, de stockage, de transport et de commercialisation. Pour les agriculteurs, ces unités de transformation constituent autant de débouchés possibles.

Les industries extractives (+6,2 %) demeurent, enfin, un pilier de l'approvisionnement en matières premières et des recettes d'exportation. Au 2ème trimestre 2026, les phosphates ont généré 46,7 milliards de francs d'exportations, contre 22,3 milliards pour le clinker.

Perspectives pour les chaînes de valeur nationales

Les résultats évoqués ouvrent la voie à des ambitions beaucoup plus vastes. Parmi les chantiers à suivre figure le projet régional de transformation du phosphate en engrais, qui permettrait de tirer davantage parti d'une ressource déjà bien implantée dans les exportations. Les projets de parcs industriels à Kara et à Agbélouvé s'inscrivent dans la même logique : multiplier les espaces d'accueil pour les entreprises et rapprocher la production des territoires.

Les perspectives de transformation du coton, du soja et d'autres matières premières agricoles complètent ce tableau. Elles dessinent un horizon dans lequel le pays exportera moins de produits bruts et davantage de biens à plus forte valeur ajoutée.

C'est ainsi que se construit, étape après étape, une économie robuste. La création de valeur ajoutée, l'emploi industriel et le développement des exportations apparaissent comme les retombées attendues de cette orientation. La hausse de 10,2 % enregistrée au 1er semestre 2026 en constitue le signal le plus récent : lorsque la transformation locale devient une priorité, l'industrie s'affirme comme un levier de croissance et un vecteur de progrès *partagé.*

CLIMAT DES AFFAIRES :
Près de 12 000 entreprises créées à fin Septembre 2026

Le secteur privé occupe une place importante dans l'économie. Il intervient dans le commerce, l'agriculture, les transports, la logistique, l'industrie, les télécommunications et les services. Pour renforcer ce rôle, l'État engage des politiques visant à le promouvoir et à améliorer le climat des affaires.



De la simplification administrative à l'implantation d'unités industrielles, en passant par le financement des PME, plusieurs dispositifs sont déployés. Selon les données présentées par le gouvernement lors d'une concertation entre l'État et le secteur privé en mars 2025, le secteur privé représentait 76,8 % du produit intérieur brut (PIB) en 2024 et près de 98 % des emplois du pays au cours des cinq années précédentes.

La simplification des démarches administratives

La création d'une entreprise est une étape importante dans le développement des activités économiques. Pour faciliter cette démarche, le Togo dispose du Centre de formalités des entreprises (CFE), qui centralise les formalités de création. La dématérialisation de certaines procédures permet également d'effectuer des démarches en ligne, réduisant ainsi les déplacements et les contraintes administratives pour les entrepreneurs.

Ces initiatives affichent des résultats encourageants. Entre janvier et septembre 2026, 11 978 entreprises ont été créées, contre 11 099 sur la même période en 2025, soit une hausse de 7,9 %. Le Togo affiche également de bons résultats en matière de climat des affaires. Selon le rapport Business Ready 2025 de la Banque mondiale, le pays obtient 61,52 points, se classant premier en Afrique de l'Ouest et troisième en Afrique subsaharienne.

Le Code des investissements, attirer les capitaux et soutenir les industries

Le Code des investissements du Togo, institué par une loi, constitue un cadre juridique qui définit les conditions dans lesquelles les entreprises nationales et étrangères peuvent investir dans le pays et bénéficier d'avantages, destinés à encourager leurs activités. Son objectif est notamment d'attirer les capitaux, de favoriser la création d'entreprises et d'emplois, de soutenir l'industrialisation et de renforcer la transformation locale des matières premières.

De 2021-2025, il a permis la mise en exploitation de 40 unités de production, représentant 200,3 milliards de francs d'investissements réalisés et 2 987 emplois créés. Ces résultats montrent que le dispositif contribue à l'installation d'entreprises et à la création d'emplois.

Le financement des PME, un levier essentiel

Selon le bilan du Fonds national de la finance inclusive (FNFI), publié en février 2026, 34 006 crédits, représentant plus de 4,12 milliards de francs CFA, ont été accordés en 2025, dont 791 destinés aux très petites et moyennes entreprises (TPME).

Le Projet d'accompagnement des jeunes hommes et femmes entrepreneurs sur les chaînes de valeur créatrices d'emplois (Pajec), lancé en 2025, bénéficie d'une enveloppe de 28 milliards de francs CFA pour accompagner les entreprises sur 5 ans.

De même, au 31 décembre 2024, l'Agence nationale de promotion et de garantie de financement des PME/PMI (ANPGF) avait mobilisé 17,5 milliards de francs au profit de 1 400 PME. Elle comptait également 2 952 entreprises enregistrées et formait chaque année plus de 3 000 porteurs de projets.

Ces différents dispositifs, mis en œuvre par le gouvernement, contribuent au développement du secteur privé, en facilitant les investissements, la création d'activités et le renforcement des capacités des entrepreneurs.

Les infrastructures industrielles créent des conditions favorables à l'investissement

Les infrastructures industrielles constituent par ailleurs, un levier de promotion du secteur privé au Togo. La Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA), inaugurée en juin 2021, en est une illustration. Son bilan quinquennal fait état de 350 milliards de francs CFA d'investissements cumulés et de 6 780 emplois.

L'implantation de nouvelles unités industrielles contribue à diversifier l'économie, à créer des débouchés pour les producteurs locaux et à développer des activités de transport, de maintenance, de manutention et de sous-traitance.

En outre, le développement des infrastructures portuaires a joué un rôle essentiel dans l'approvisionnement des entreprises et l'acheminement des marchandises vers les marchés régionaux et internationaux. Selon les données publiées en septembre 2026, le trafic conteneurisé a atteint 2,4 millions d'EVP en 2025, contre 2,006 millions en 2024.

En définitive, les initiatives engagées témoignent d'une volonté de renforcer le rôle du secteur privé dans l'économie togolaise. L'enjeu est désormais de consolider les acquis, tout en veillant à ce que les bénéfices des réformes profitent à un plus grand nombre ***d'entreprises.***

PROJET PAISPHT :
300 kits d'installation professionnelle aux bénéficiaires de la région des Savanes

Depuis la ratification de la convention relative aux droits des personnes handicapées le 1er mars 2011, le Gouvernement togolais et ses partenaires mènent des actions en vue de promouvoir et protéger les droits des personnes handicapées et de favoriser leur inclusion sociale. Ces actions sont mises en œuvre à travers des politiques, programmes, projets et bien d'autre mesures prenant en compte les préoccupations des personnes handicapées



À cet effet, 300 kits d'installation professionnelle, couvrant 25 corps de métiers, ont été officiellement remis aux bénéficiaires du Projet d'Appui à l'Insertion Socioprofessionnelle des Personnes Handicapées au Togo (PAISPHT), ce mercredi 4 novembre 2026 à Dapaong.

L'initiative s'inscrit dans le cadre des actions du gouvernement togolais en faveur de l'inclusion sociale, de l'autonomisation économique et de l'amélioration des conditions de vie des personnes vulnérables, notamment celles en situation de handicap.

Dans son discours de circonstance, Madame la Ministre a réaffirmé l'engagement du Gouvernement togolais à promouvoir l'inclusion sociale et économique des personnes handicapées. Elle a rappelé que, malgré les efforts consentis dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales, cette catégorie de la population reste confrontée à de nombreux obstacles en matière d'accès à la formation, à l'emploi et aux opportunités économiques.

À cet effet, elle a mis en avant les résultats encourageants du PAISPHT, " lancé en septembre 2023 et financé par l'État togolais. Le projet a notamment permis à 615 personnes de bénéficier d'un apprentissage professionnel, 215 d'être installées à leur propre compte, 303 technologies d'assistance distribuées et 80 rampes d'accès d'être construites dans des centres d'examen " ".

Madame la ministre a également souligné que la remise des 300 kits d'installation professionnelle, constitue un investissement dans l'autonomie et le potentiel des bénéficiaires. Elle les a, par ailleurs, exhortés à faire un usage judicieux du matériel reçu, afin de développer leurs activités et d'améliorer leurs conditions de vie.

Enfin, elle a lancé un appel aux partenaires techniques et financiers, ainsi qu'au secteur privé à renforcer leur accompagnement, tout en réaffirmant la détermination du Gouvernement à bâtir une société plus inclusive, équitable et solidaire, où aucune personne ne sera laissée pour compte.

Au Togo, des études ont montré que 2/3 des personnes handicapées ne sont pas scolarisées. Parmi les personnes handicapées de plus de 18 ans, 30% n'ont jamais été scolarisées, un tiers a atteint le niveau primaire, un tiers le niveau secondaire et moins de 3% le niveau universitaire.

Les femmes sont significativement moins scolarisées que les hommes : 40% ne sont jamais allées à l'école et 36% ont atteint seulement le niveau primaire, contre respectivement 23% et 33% pour les hommes. L'accès à l'emploi rémunéré ou non salarié reste très faible pour les personnes handicapées, compte tenu du taux de participation à l'éducation et à la formation professionnelle, préalable à une recherche d'emploi, qui est très bas.

Le taux de chômage de cette couche sociale est de l'ordre de 80% d'après une étude diagnostique commanditée par la Direction Générale de l'Emploi du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale en 2014.

À travers les différentes interventions, le PAISPHT confirme donc sa contribution à la promotion de l'insertion socioprofessionnelle des personnes handicapées. Cette remise de matériels constitue ainsi une étape importante dans la concrétisation de la politique nationale de protection sociale et de promotion de l'égalité des chances au Togo.

Le Projet d'Appui à l'Insertion Socioprofessionnelle des Personnes Handicapées au Togo (PAISPHT) vise à améliorer les conditions de vie et l'autonomie économique des personnes en situation de handicap sur l'ensemble du territoire togolais. Il est piloté par le ministère en charge de l'Action sociale et financé par l'État togolais (environ 895,255 millions de F CFA

L'objectif général du projet est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées au Togo. Spécifiquement, il s "agit d'améliorer l'insertion socio-communautaire des Personnes Handicapées; de renforcer l'accessibilité des infrastructures des personnes handicapées et d'assurer l'autonomisation financière des personnes ***handicapées.***

Zozo

KARA : 1500 HECTARES DE NOUVELLES ZAAP PROGRAMMÉS POUR 2027



Au Togo, la région de la Kara devrait accueillir 1500 hectares de nouvelles Zones d'aménagement agricole planifiées (ZAAP) en 2027. Cette prévision figure dans le projet de budget-programme de l'État 2027-2029, qui prévoit également l'aménagement de 1500 hectares de bas-fonds existants dans la région.

Le programme intègre par ailleurs le renforcement de 155 anciennes ZAAP, l'opérationnalisation de sept centres de transformation agricole (CTA) et la mise en place de trois unités de transformation du riz. Il prévoit également la réalisation d'infrastructures au sein de l'agroparc et le développement de mécanismes de contractualisation entre producteurs, transformateurs et exportateurs.

Ces interventions, qui s'inscrivent dans les orientations de développement agricole des bassins de l'Oti et de la Kara, visent à améliorer la productivité et à renforcer la valorisation des productions locales. Au-delà de l'aménagement des terres, la mise en relation des producteurs avec les unités de transformation et les exportateurs constitue un enjeu pour assurer des débouchés aux récoltes et développer les activités de transformation locale.

S'agissant des CTA, les sept centres prévus dans la région sont déjà construits et ont été présentés en novembre 2026 comme prêts à fonctionner. Leur opérationnalisation figure néanmoins parmi les objectifs programmés pour 2027, avec l'ambition de renforcer leur rôle dans la transformation des productions agricoles.

Cette orientation rejoint les dispositions du projet de loi d'orientation agricole, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 22 octobre, puis approuvé par le Sénat le 19 novembre 2026. Le texte doit encore faire l'objet d'une adoption définitive à l'Assemblée nationale. Il prévoit notamment un cadre juridique pour la sécurisation du foncier agricole, l'accès des producteurs au financement et aux marchés, la mécanisation, l'irrigation et la transformation locale. Il accorde également une place à la gestion durable des ressources naturelles et à l'insertion des jeunes et des femmes dans les activités agricoles.

Pour rappel, les ZAAP sont des espaces aménagés pour regrouper les producteurs autour de terres agricoles et faciliter leur accès aux équipements et aux services nécessaires à la production. En février 2026, le Togo comptait 231 ZAAP sur l'ensemble du territoire national, dont une vingtaine d'excellence, des sites pilotes bénéficiant d'un accompagnement renforcé en matière de mécanisation, de pratiques agricoles et d'organisation des producteurs.

@Republiquetogolaise.tg

OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES
(COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES, CONSIGNATAIRES, IMPORTATEURS/EXPORTATEURS)

N° 010/2026/OTR/CG/CDDI

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des Opérateurs Economiques que, dans le souci d'assurer un alignement fiscal sur la mise à la consommation des véhicules de plus de cinq (05) ans d'âge en souffrance sous douane, et afin de désengorger les parcs de vente d'automobiles pour inciter aux nouveaux commandes, il est institué du 16 novembre au 20 décembre 2026, une mesure de dépréciation de 20 % sur la valeur en douane des véhicules usagés, conformément aux dispositions de l'article 15- de la loi N° 2018 - 007 du 25 juin 2018 portant Code des Douanes National.

Cette mesure ne s'applique pas aux véhicules bénéficiant déjà des avantages prévus par d'autres dispositions.

Le bénéfice des avantages de cette mesure de dépréciation s'étend jusqu'au 31 décembre 2026 par la liquidation et le paiement effectif des droits et taxes de douane dus. Passé ce délai, la dépréciation accordée sera automatiquement annulée.

Le Commissaire Général compte sur le civisme fiscal de tous pour l'application correcte de cette mesure.

Fait à Lomé, le 11 novembre 2026

Le Commissaire Général

Yawa Djigbodi TSEGAN

41, Rue des Impôts - 02 B.P. : 20823 Lomé - TOGO
Tél. : +228 22 53 14 00
Email : otr@otr.tg

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg


Vos envois vers
les porte-monnaies
électroniques
passent désormais
par
PI-CORIS
À partir du
2 novembre 2026
0 F
avec CBI
Tableau de bord
Voir mon solde
Transfert d'argent
Retrait d'argent
Paiement facture
Paiement marchand
Wallet to bank
Achat crédit
Mon QrCode
PI-SPI
Disponible gratuitement sur
App Store
www.corismoney.com
La Banque Autrement
https://togo.coris.bank
CORIS
BANK
INTERNATIONAL

annonce

Avec toi, on fête 3x plus Grand !

Souscris à partir de 250F via la YasApp pour cumuler 2x plus de points et tenter de gagner l'une des 3 voitures JETOUR X70 PLUS.



Souscris via l'App

Disponible sur App Store

Disponible sur Google Play

#228Fiesta
#VivreCesMomentsAvecToi

Yas | Mixx